VENTES A L'ENCAN.

Steudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Mme A-Swanson versus Mutual Realty & Loan Corporation.

No 68,304—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—Bureau No 821 rue Gravier—JEUDI, le 14 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 31 décembre 1900 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le fond commun du district de cette ville, désigné par le numéro seize de l'îlot numéro quarante quatre-vingt-neuf, borné par la Rue St. Louis, la Rue Galvez, St. Louis et Johnson, mesurant vingt huit pieds de face à la rue St. Louis sur soixante cinq pieds de profondeur et face à la rue Johnson, desquelles il forme l'encoignure, d'après un plan par Allen d'Hémécourt, arpenteur, daté le 16 juillet 1853 et déposé dans les archives de P. O. Cuvillier le 10 octobre 1853, les améliorations comprenant une cottage-double en bois couvert en ardoises, connu comme les Nos 2101 et 2103 rue St. Louis, contenant de chaque côté trois chambres, galerie, citerne, etc., banquettes et cours privées.

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Urquhart, Piété, Moralès et Désiré, mesurant chacun vingt-six pieds quatre pouces de front de face sur la rue Désiré par quatre vingt pieds de profondeur parallèles et désignés par les Nos neuf et dix sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Desmarest, notaire, daté le 2 décembre 1869.

Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro dix de l'îlot numéro six, qui est borné par les rues Marcon (ou Chartres), Onésaville (ou Roffé), Forstall et Reynes, sur un plan fait par C. A. De Armas, daté le trente septembre 1869, et déposé dans les archives de T. Gayol, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-six pieds quatre pouces et trois lignes de front sur la rue Forstall par soixante et onze pieds six pouces de profondeur.

EFFETS MOBILIERS.

Le même jour après la vente des propriétés immobilières, nous offrirons un lot d'effets mobiliers et contenant d'un bureau consistant d'un pupitre, deux, "Remington Typewriter" et meubles de bureaux No 606 Hôtesse Hudson ou elle peuvent être inspectés. Aussi un lot de meubles de la corporation.

Conditions—Comptant. Acte de vente et timbres de revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. H. Gilmore, notaire; un dépôt comptant de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

D. K. Sholars, avocat pour le Receveur.

Mars—13 20 27—fév 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence de Choix et Propriétés pour placements. Bien situés.

La maison double à deux étages, Nos 1444 et 1446 rue Ste Marie, Entre Prytania et Colisée

Une maison simple en bois à deux étages avec mansarde No 1724 rue Terpsichore, Entre Carondelet et Barracks.

Emilie M. D. Gonzales veuve Walter A. Brandao, auteur dotif.

No 64,047—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 7 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 28 janvier 1901, et signé le 1er février 1901 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite à savoir:

1er Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Ste-Marie, Colisée et St-André; lequel lot est désigné par le No deux et mesurant vingt six pieds 3 lignes de face à la rue Ste Marie sur les profondeurs ci-après à savoir: 146 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne du côté du lot No un et 115 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne de l'autre côté.

Les améliorations comprenant une jolie résidence moderne double en bois à deux étages, couverte en ardoises, tuilée, en arrière d'une clôture en fer avec ornements et ayant une jolie cour pavée chacune servant allée et banquette pavées. La maison contenant de chaque côté beaux salons d'entrée à arches, vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine et offices, galeries sur le devant et dans le fond, quatre chambres à coucher et chambres à bain, hangar, citerne, etc. dans la cour. Le tout en bonne condition entouré de lignes de clôture dans un des voisinages les plus agréables de la ville, et connu comme Nos 1444 et 1446 rue Ste-Marie. No 1444 est à bail jusqu'au 30 septembre 1902 pour $25 par mois et le No 1446 au 30 septembre 1903 à $27 par mois.

2e Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlot No 243 borné par les rues Terpsichore, Constantinople (Appolo), Saronne, Antredets (Bacchus) et Esterwood, désigné par la lettre K sur un devis d'arpentage annexé à un acte passé pardevant Jas. Graham, ancien notaire en cette ville, le 20 août 1853 et mesurant 30 pieds de face à la rue Terpsichore sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois, simple, à deux étages avec galeries et couverte en ardoises, contenant au rez-de-chaussée vestibule, salons à arche, petite chambre dans le vestibule avec escalier, salle à manger, cave, office, cuisine, chambre pour blanchissage et vestibule dans le fond avec escalier; le deuxième étage contenant six chambres à coucher, vestibule avec escalier, chambres à bain, cabinet, vestibule avec escalier dans le fond, galeries sur le devant et dans le fond, la mansarde contenant une grande chambre et une petite chambre pour malles; la cour et la banquette sont pavées en ciment. Remise attenant deux étages et hangar dans la cour, la maison est admirablement moderne, avec gaz partout, retirée de la banquette avec belle barrière en fer sur la façade; la maison est en bon état et est susceptible de rapporter $60 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur ladite balance devant être remboursée par billets ou billets à ordre acquérant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantie par hypothèque et privilèges du vendeur sur la propriété vendue les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, la police d'assurance contre les risques de feu ordinaires, la transférer et la livraison des polices d'assurance au dépôt de dix pour cent comptant ou requis au moment de l'adjudication. Acte de vente aux frais des timbres de revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph D. Tayior, notaire.

Jno. B. Rosser, avocat.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

AVIS AUX CREANCIERS.

Ou en Liquidation ou Commercial Club of New Orleans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,494—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification leurs raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte provisoire présenté par Sidney R. Bechmann et Leonard Magruder Liquidateurs dans cette affaire ne devrait pas être homologué et allouée à ladite Cour conformément au dit compte

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier

180 janv—fév 3 6

VENTE A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES,

OCCUPÉE COMME

Un magasin de Thé et de Café, Buanderie et Résidence.

DANS UN VOISINAGE BIEN PEUPLE

—CONNUE COMME LES—

Nos 639 et 641 rue Ste-Anne

—ET—

800 rue Royale.

Formant l'encoignure desdites deux rues.

SUCCESSION DE VVE J. F. LANGUILLE.

No 531—Vingt neuvième Cour Judiciaire de District, Paroisse de St-Bernard.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.—MARDI, le 5 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Robert Hingle, juge de la susdite cour, signé le 28 janvier 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse en briques à trois étages, connue comme les Nos 639 et 641 rue Ste Anne et 800 rue Royale, mais tout occupée au rez-de-chaussée par un magasin de thé et de café et de buanderie et contenant quelque 12 chambres, escalier dans le vestibule, galeries sur la façade et sur le côté, et plus loin décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Royale, Ste-Anne, Dumaine et Chartres, et mesurant 34 pieds plus ou moins de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur et façade de 54 pieds plus ou moins sur la rue Royale et formant l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne.

La propriété est bien située, seulement à une courte distance de la rue du Canal et dans un excellent endroit pour les affaires et placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque conventionnelle et lien de vendeur sur ladite propriété ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le paste de non-aliénation, la cause des 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès judiciaire, le transfert de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur assumant les taxes de 1901 en plus et au-dessus de son enchère et devant payer les timbres du Revenu Intérieur des E. U. sur l'acte de vente et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 janv—30—fév 3 10 17 24—mars 3 4 5

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE

617 avenue des Champs-Elysées, à l'encan, JEUDI, 14 Février 1901.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur Bureau, 732 rue Commune,

JEUDI, le 14 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, alors absent en congé, daté le 9 octobre 1900, et selon un ordre supplémentaire de la Division C, daté le 2 janvier 1901, docket No 62,825, pour le compte de la succession d'Oscar Massey, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 747 borné par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, le dit lot est désigné par le No 5 sur un plan de C. A. De Armas, voyer, daté le 23 mai 1873 et mesurant 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue des Champs-Elysées sur 111 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois couvert en ardoises, connu comme le No 1617 avenue des Champs-Elysées, contenant 6 chambres.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses habituelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus les taxes pour 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur, lesdites les timbres du Revenu Intérieur.

10 janv—10 13 20 27—fév—3 10 14

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Superbe Résidence moderne avec Terrains vastes et embellis,

Encoignure des rues Prytania et Troisième

Succession de Jules M. Bruguières.

No 60,450—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR PAUL & GURLEY Albert Paul, Encanteur, Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 21 février 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 16 janvier 1901 pour la compte de la succession de Jules M. Bruguières dans le but d'effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus appartenant situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prytania, Troisième, Quatrième et Colisée comprenant un quart du dit îlet lequel est numéroté quatre vingt quatorze sur le plan original du faubourg Livaudais fait par B. Baisden, voyer, sous date du 5 mars 1832 et déposé sur références en l'étude de Félix Grima, anciennement notaire en cette ville, et d'après un certificat ou devis d'arpentage fait par A. G. Blanchard, député voyer sous date du 17 mai 1875 et annexé pour référence à un acte passé pardevant A. Hero, Jr. notaire en cette ville, le 29 mai 1875 et aussi d'après un deuxième devis de S. G. Del Isle & Co., daté le 20 avril 1894, une copie certifiée duquel est annexée au procès verbal de W. L. Hodgson, encanteur, annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr, un notaire en cette ville le 8me jour de mai 1894, ledit morceau ou portion de terre mesurant, on mesure américaine, cent vingt neuf pieds (127) de face à la rue Prytania sur deux cent quinze pieds (215) de profondeur et face à la rue Troisième entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette magnifique résidence connue comme No 2606 rue Prytania admirablement subdivisée et distribuée. Le tout à l'intérieur et à l'extérieur est le meilleur le plus beau, le plus moderne et richement fini, incluant les plomberies, bains et cabinets de toilette ornements de chemins avec étagères gaz partout, grande écurie et remise, superbes la dune, etc. Cette belle et attrayante propriété est située au centre de la plus belle section du "Garden District", entourée des plus élégantes et aristocrates résidences et est incontestablement une des plus belles résidences de cette ville pour un "home" aristocratique.

Ce dit jour de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a en trois paiements égaux annuels remboursables sur des billets à recevoir à leur ordre et ordre de par eux, garantis par privilèges du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de (7 0/0) sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat l'assurance devant être payée et maintenue par le vendeur des billets, et toutes les clauses nécessaires usuelles.

Acte de vente et timbre du revenu intérieur aux E. U., aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Gorman, notaire.

30 janv—30 27—fév 3 10 17 20 21

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon placement de propriété dans le Premier District, Nos 432-34 rue Howard et Nos 1928—30, rue Gravier. Succession de Matthew Gorbach.

No 56 898—Cour Civile de District.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans le dit ordre daté et signé le 2 janvier 1901, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, MARDI, le 12 février 1901, à midi la suivante propriété:

1° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Gravier, Liberté et Perdido, lequel dit lot ou portion de terre mesurant, on mesure américaine, 38 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à ladite rue Howard, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, étant le tout du lot No 21 et une partie du lot No 22 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 12 mai 1837, et déposé en l'étude de L. Ferrand, alors un notaire en cette ville. Les améliorations portant les numéros municipaux 432-34 rue Howard.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Franklin, Perdido et Basein, désigné par le No 4 sur un plan par L. Riesenstein, voyer, daté le 5 avril 1858, déposé en l'étude de T. Gayol, ancien notaire en cette ville sous le No 300. Ledit lot figure sur ledit plan par le No 4, et a, on mesure américaine, 26 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 68 pieds 8 pouces et est borné dans le fond par une allée commune audit lot et à d'autres, 4 pieds 5 pouces de largeur. Les améliorations portant les Nos municipaux 1228-30 rue Gravier.

Conditions—Une demie ou plus comptant, la balance s'il y en a payable en un an avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, garantie par lien et privilèges des vendeurs sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles d'honoraires d'avocats et assurance, les acquéreurs devant déposer entre les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et assumant le paiement en plus et au dessus du prix d'achat des taxes de ville et d'Etat pour 1901, et les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis.

Actes de vente pardevant Emanuel L. Weil, notaire de cette ville aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,

Courtier de propriétés foncières et encanteur, 203 rue Baronne.

6 jan—6 13 20 27—fév 3 10 12

Smith & Rosenberg

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple 2321 rue Laharpe.

JEUDI, 14 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nouvelle Orléans, conformément à un jugement de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Arthur Mason, docket No 62,087 ledit jugement daté et signé le 7 janvier 1901, à l'enchère publique il sera vendu—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Rochoblave, Laharpe et Lapeyrouse, étant l'îlet numéro treize: lequel dit lot de terre est désigné par la lettre F sur un plan fait par Arthur De Armas, daté le 23 avril 1880, et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Laharpe sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, quatre pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, d'après l'inventaire enregistré. Les améliorations consistent en un cottage simple, couvert en ardoise, 3 chambres, hangar, citerne, etc., banquette pavée.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1900, et de payer pour l'acte de vente, en cluant les timbres du revenu intérieur des E. U., pardevant Emile Pomes, notaire. Un dépôt de 25 pour cent est requis au moment de l'adjudication —SMITH & ROSENBERG, Maxwell C. Smith, encanteur, bureau, 312 rue Carondelet.

Emile Pomes et Robert J. Ma onay, avocats pour les administrateurs.

13 jan—13 20 27—fév 3 10 14

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence en Bois à deux étages

Et vaste terrain No 1631 avenue de l'Esplanade

A l'Encoignure N.-E. de la rue Derbigny et beau lot contigu sur la rue Derbigny.

Succession de Alfred E. Lionnet.

No 62,966 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 7 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 29 janvier 1901, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la suivante décrite propriété, à savoir:

1° L'élégante résidence en bois à deux étages No 1631 avenue Esplanade, à l'encoignure N. E. de la rue Derbigny, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Derbigny. Elle est retirée de la banquette, sous une jolie barrière en fer et contenant vaste galeries, vestibules, salons avec cheminées en marbre, bibliothèque, salle à manger, latrines en porcelaine, cuisine, chambres à domestiques au rez de chaussée, six chambres à coucher, cabinet de toilette et chambres à bains au second étage. Mourie et autres chambres dans le fond. Le terrain est vaste et consiste d'un jardin, pelouse et allées.

La terre est désignée par la lettre D d'après un devis d'arpentage fait par H. C. Brown, assistant-voyer de ville, le 26 septembre 1894, annexé pour référence à un inventaire dans la succession de P. G. T. Beauregard par C. T. Soniat, notaire, le 2 octobre 1896, mesurant 64 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade sur 150 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et façade sur la rue Derbigny, de là sur une ligne courant vers la rue Claiborne et parallèle à la rue Esplanade 100 pieds, de là sur une ligne courant vers l'avenue Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 28 pieds 11 pouces 3 lignes, de là sur une ligne courant vers la rue Derbigny et parallèle à l'avenue de l'Esplanade 36 pieds, de là sur une ligne courant vers l'avenue Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 130 pieds, une des rues élégantes et des mieux situées résidences sur l'avenue Esplanade, avec chars électriques maintenant en mouvement; elle n'est à pas plus de cinq minutes de trajet de la rue du Canal.

2° Un beau lot à bâtir contigu à la propriété ci-dessus décrite dans le fond, dans le même district et lot désigné par la lettre C sur le devis ci-dessus mentionné par H. C. Brown et mesurant d'après cela 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une jolie demeure ou placement augmentant de valeur touchant à l'avenue de l'Esplanade.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix, s'il y en a un en crédit de un, deux et trois ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. L'acquéreur devant conserver les bâtisses assurées pour le montant des billets, de transférer les polices d'assurance au porteur ou porteurs des billets; n'assumer les taxes pour l'année présente 1901 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant E. Grima, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

C. F. Claiborne, avocat.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI COTTAGE

2318 avenue Cleveland.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 7 mars 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 29 janvier 1901, de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme M. H. Mitchell, femme de Wm McGough vs Les Mineurs Mitchell, No 63,840 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois à un étage, No 2318 avenue Cleveland dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Cleveland et les rues Palmyre, Miro et Tonti, contenant deux chambres, citerne, hangar, etc. Le lot de terre sur lequel les améliorations sont contruites est désigné par le No 6, et mesurant 27 pieds 1 pouce de face sur l'avenue Cleveland par 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Le lot est bien remblayé et la bâtisse récemment consolidée. Il y a place suffisante pour des améliorations additionnelles. Le voisinage est bon et à proximité de plusieurs avantages.

Condition s—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, les améliorations devant être consolidées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Wemlfe, notaire incluant les timbres du Revenu, aux frais de l'acquéreur.

McClelkey et Beardlet, avocats.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Sheriff de meubles de maison assortis, etc.

John Davidson, agent, vs Henry Arnauld.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 63,714—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, par les lieux et après désignés, le MARDI, 12 février 1901, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne entre les rues Royale et Chartres—

Un lot de meubles de maison assortis, effets mobiliers, divers, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant aux lieux.

M. B. MONTREUIL,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Wm C. McLeod, avocat pour le plaignant.

1er fév—1 6 13

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

L'élégante maison en briques à trois étages et mansarde

No 120 RUE DAUPHINE,

Admirablement adaptée pour les affaires ou demeure,

Contigue au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes,

—ET—

Vis-à-vis celui de Shwartz, Newman & Co.,

—ET—

A une maison de la rue du Canal.

Succession du Dr Charles E. Kells.

No 48,579—Cour Civile de District pour la la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 7 mars 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 21 janvier 1901, de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La résidence en briques à trois étages avec mansarde, solidement bâtie et commodément arrangée, No 120 rue Dauphine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Dauphine et Douane, contenant vestibule, corridors, galeries, 20 chambres, cour pavée, citerne, hangar, etc.

Le lot de terre sur lequel ses améliorations sont construites et qui est vendu ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus, tous les droits, voies, privilèges et dépendances la dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant est désigné comme lot D sur un devis ou certificat d'arpentage fait par J. A. d'Hemécourt, député voyer de ville, 30 mai 1879, annexé à un acte de vente passé pardevant A. Hero Jr notaire, 17 juillet 1879, d'après lequel devis on aussi le devis annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville le 16 mai 1867, le dit lot mesurant en mesure américaine, 26 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine par 144 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est borné sur le côté vers la rue du Canal par une allée de 11 pieds 2 pouces de largeur ouvrant sur la rue Dauphine et dans le fond par une allée 15 pieds 2 pouces de largeur pour l'usage en commun dudit lot et du lot E, dans ledit îlet.

Ladite propriété est louée jusqu'au 30 septembre 1901 au taux de $1,620 00 par année garni à raison de $100 00 par mois et les étages supérieurs garnis pour $35 00 par mois, disons 135 09 par mois en tout; et que ladite propriété est vendue sujette audit bail et à la condition que l'acquéreur aura le droit de recevoir $90 00 du loyer mensuel pour le rez de chaussée et $25 00 du loyer mensuel pour les étages supérieurs.

La dite propriété est vendue sujette à un loyer perpétuel du rez-de-chaussée, en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans de 6 pour cent d'intérêt par an sur un capital de $2,20 :,00 que l'acquéreur devra amortir en paiement du capital, et l'acquéreur assumera ledit loyer du terrain au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Sa situation centrale et son excellente construction l'adapte admirablement comme résidence professionnelle ou privée à un emplacement d'affaires profitables. La rue du Canal exceptée, elle est dans une aussi bonne position qui puisse être trouvée. Non seulement elle paiera bien comme un placement, mais elle est située de telle façon qu'une hausse est certaine.

Termes et conditions—Comptant, ou l'acquéreur a l'option, s'il se déclare au moment de l'adjudication, de payer un tiers ou plus comptant, et la balance du prix en deux paiements égaux, représentés par des billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de 7 pour cent de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur s'engageant à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets ou de quelque partie de ceux, et de conserver la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou desdits billets jusqu'au paiement final de ceux. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénation, et toute les clauses usuelles de sécurité, et le paiement des dits billets et l'intérêt aussi bien que les honoraires d'avocat, frais, prime d'assurance etc., devant être garantis par privilèges de vendeur et hypothèques spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur devra assumer et faire le paiement des taxes pour 1901 en plus et au dessus le prix de l'adjudication, et est requis de déposer 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T Soniat, notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais de l'acquéreur.

Carroll & Carroll, avocats.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI COTTAGE

2318 avenue Cleveland.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 7 mars 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 29 janvier 1901, de l'Honorable Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme M. H. Mitchell, femme de Wm McGough vs Les Mineurs Mitchell, No 63,840 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois à un étage, No 2318 avenue Cleveland dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Cleveland et les rues Palmyre, Miro et Tonti, contenant deux chambres, citerne, hangar, etc. Le lot de terre sur lequel les améliorations sont contruites est désigné par le No 6, et mesurant 27 pieds 1 pouce de face sur l'avenue Cleveland par 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Le lot est bien remblayé et la bâtisse récemment consolidée. Il y a place suffisante pour des améliorations additionnelles. Le voisinage est bon et à proximité de plusieurs avantages.

Condition s—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, les améliorations devant être consolidées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Wemlfe, notaire incluant les timbres du Revenu, aux frais de l'acquéreur.

McClelkey et Beardlet, avocats.

3 fév—3 10 17 24—mars 3 7

VENTES A L'ENCAN.

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de Choix dans le Sixième District.

Cottage Simple, rue Milan, Cottage Double, 631 et 633 rue Milan, coin Laurel

Dans l'affaire de la succession de Mme Barbara Meyer.

Nos 63,803—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR J. PAUL HECKER Encanteur—Bureau No 721 rue Commune JEUDI, le 21 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne en vertu de et conformément à un ordre daté le 16 janvier 1901 par l'Hon Geo H. Théard, juge de la Division E dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, et appartenances y appartenant situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans Lne, dans l'îlet No 148 borné par les rues Marengo, Jersey, main avant Association, Milan et Laurel et mesurant soixante pieds de face sur la rue Laurel par soixante deux pieds sept pouces de profondeur et face sur la rue Milan et est composé des parties de plusieurs lots désignés par les Nos Onze et Douze sur un plan fait par A.S. Phelps, voyer sous date du 15 février 1849 et déposé pour référence dans le bureau de J E. Beard, anciennement notaire étant la même propriété acquise par la défunte Mme Barbara Armbruster, femme de Ferdinand Meyer, par acte pardevant Andrew Hero Jr. notaire, le 8 février 1882 et enregistré au bureau des transferts dans le livre 117, folio 67.

Conditions — Comptant, l'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1901 en dessous et en plus du prix de l'adjudication et devant faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente, incluant tous les timbres du Revenu Intérieur pardevant G. G. Kronenberger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 janv—20 27—fév 3 10 17 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Robert Aitken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 62,832—Division D— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour les